



# La légitimité de la norme en droit du travail

COLLOQUE ORGANISÉ PAR  
ALLISON FIORENTINO, MAÎTRE DE CONFÉRENCES HDR,  
GWENNAËL FRANCOIS, MAÎTRE DE CONFÉRENCES,  
UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

Vendredi 13 octobre 2017

9 h

Amphithéâtre Trudaine

École de Droit de l'Université Clermont Auvergne

41 bd F. Mitterrand - Clermont-Ferrand



ÉCOLE DE DROIT  
Université Clermont Auvergne



# La légitimité de la norme en droit du travail

Vendredi 13 octobre 2017

Amphi Trudaine

Colloque organisé par Allison FIORENTINO  
et Gwennaëlle FRANÇOIS

*Sous la présidence de Sandrine TISSEYRE,  
Professeure de droit privé à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour*

*9h-9h15- Propos introductifs*

**Allison FIORENTINO**

Maître de conférences en droit privé à l'Université Clermont Auvergne

**Gwennaëlle FRANÇOIS**

Maître de conférences en droit privé à l'Université Clermont Auvergne

\*\*\*

*9h15-9h45- La légitimité de la loi en droit du travail*

**Pierre-Yves VERKINDT**

Professeur de droit privé à l'Université Panthéon-Sorbonne

*9h45-10h15- La légitimité des normes sociales en droit de l'Union européenne*

**Jean-Philippe LHERNOULD**

Professeur de droit privé à l'Université de Poitiers

*10h15-10h45- Débats et pause*

*10h45-11h15- La jurisprudence sociale en quête de légitimité*

**Gwennaëlle FRANÇOIS**

Maître de conférences en droit privé à l'Université Clermont Auvergne

*11h15-11h45 - La légitimité de la norme sociale en droit comparé*

**Allison FIORENTINO**

Maître de conférences en droit privé à l'Université Clermont Auvergne

*11h45-12h00- Débats*

\*\*\*

*14h00-14h30- La légitimité des organisations syndicales, préalable à la légitimité de l'accord collectif*

**Franck PETIT**

Professeur de droit privé à l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

*14h30-15h00- La légitimité des organisations patronales, préalable à la légitimité des accords de branche*

**Michel MORAND**

Avocat associé, Président du cabinet Barthélémy Avocats, Ancien Professeur associé à l'Université Clermont Auvergne

*15h00-15h30- Débats et pause*

*15h30-16h00-La légitimité intrinsèque de l'accord collectif et la règle de l'accord majoritaire*

**Gilles AUZERO**

Professeur de droit privé à l'Université de Bordeaux

*16h00-16h30-La primauté de l'accord d'entreprise en droit du travail : une solution légitime ?*

**Paul-Henri ANTONMATTEI**

Professeur de droit privé à l'Université de Montpellier

\*\*\*

*16h30-17h00- Débats*